

Accord Cadre de Coopération



entre



L'Université Abderrahmane Mira- Béjaïa (l'UAMB),
sise à Route de Targa Ouzemour - 06000 Béjaïa, Algérie

Et

**EPE/SPA - Algérienne de Production des Matériaux
de Construction de Béjaïa - APMC (ex SOMACOB),**

sise à Zone Industrielle Ihaddaden BP N°159 06000 Bejaïa, Algérie

Dans le cadre de la coopération Université-Entreprise et la valorisation de la recherche scientifique, technique et technologique, *l'Université Abderrahmane Mira- Béjaïa* et la *Société de Matériaux de Construction de Béjaïa (SOMACOB)* s'engagent à établir un espace d'échange et de coopération dans un esprit *gagnant-gagnant et de manière durable* :

Article 01 :

Aux termes de la présente convention, les deux parties conviennent de développer leur collaboration dans des domaines d'activités les concernant et d'intérêts communs.

Article 02 :

Les deux parties conviennent de mettre à la disposition de l'une ou de l'autre partie des données et informations susceptibles de contribuer à la consolidation et au développement de leur collaboration.

Article 03 :

Les deux parties s'engagent à mettre en œuvre leurs potentialités humaines et matérielles pour l'organisation conjointe de rencontres, conférences et séminaires afin de contribuer au développement de la recherche scientifique et au transfert de compétences et de technologies.

Article 04 :

Dans le cadre d'une politique évolutive et pertinente centrée sur l'individu, la *Société de Matériaux de Construction de Béjaïa (SOMACOB)* s'engage à :

- ✓ Permettre aux étudiants d'intégrer ses locaux pour d'éventuels stages et formations ;
- ✓ Mettre à la disposition des stagiaires, des professionnels afin de les orienter et de les accompagner tout au long de leurs stages ;
- ✓ Encadrer des étudiants de fin de cycle dont les thèmes de thèses sont en rapport avec le domaine d'activité de la *Société de Matériaux de Construction de Béjaïa (SOMACOB)* ;
- ✓ Offrir aux diplômés de l'*UAMB* une opportunité d'insertion professionnelle.

Afin de concrétiser et de consolider la coopération entre les deux parties, l'*UAMB* s'engage à :

- ✓ Mettre à la disposition de la *Société de Matériaux de Construction de Béjaïa (SOMACOB)* ses locaux et ses espaces pour d'éventuelles conférences dont les thèmes sont pertinents aux étudiants de l'*UAMB* ;
- ✓ Mettre à la disposition de la *Société de Matériaux de Construction de Béjaïa (SOMACOB)* les listes des promotions sortantes classées par ordre de mérite pour un éventuel recrutement ;

- ✓ Inviter la **Société de Matériaux de Construction de Béjaïa (SOMACOB)** à assister aux manifestations scientifiques organisées par l'**UAMB** et à animer des conférences et séminaires qui s'inscrivent dans le cadre des objectifs pédagogiques de l'**UAMB**.

Article 05:

Les deux parties conviennent de respecter le caractère confidentiel des faits et données ainsi que des nouvelles connaissances obtenues.

Article 06 :

En cas de litige, les deux parties s'engagent à régler leurs différends à l'amiable.

Article 07 :

En cas de modification apportée à la présente convention, la partie requérante doit informer l'autre partie par écrit et lui exposer les motifs de cette modification.

Article 08 :

La présente convention est conclue pour une période de cinq (05) ans et entrera en vigueur à la date de sa signature par les deux parties.

La présente convention est établie en quatre exemplaires originaux, deux exemplaires étant destinés à chacune des deux parties.

Fait à Béjaïa le,2.6 SEPT. 2017.....

Pour l'**UAMB**

Pr SAIDANI Boualem

Recteur



Pour **EPE/SPA - APMC**

Monsieur YAKOUBI Hakim

Directeur Général



H. YAKOUBI
Directeur du Pôle Régional